

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND.

Membre absent : Guillaume VELT

Date de la convocation : 16 juin 2022

Secrétaire de séance : Annie PASCAL

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022*
- *Publicité des actes*
- *Dotation voirie du Département*
- *Convention unique en santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme*
- *Décisions modificatives budgétaires*
- *Affouage*
- *Devenir des toilettes sèches*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2022

Georges Roméo informe que :

- Les documents budgétaires ont été finalisés.
- Les subventions ont été versées sauf celle d'Eygalayes en fête.
- Les statuts du SIVOS ont été validés.
- L'achat du copieur n'a pas été réalisé car le matériel informatique n'est plus subventionné ; le choix s'est porté sur une location.
- Le logiciel métier du secrétariat n'a pas été remplacé car l'engagement avec le prestataire actuel court jusqu'au 31 décembre 2023.
- La question du logement communal sera évoquée en fin de séance.

Approuvé à l'unanimité

Publicité des actes

Georges Roméo informe qu'une nouvelle réglementation entre en vigueur au 01 juillet 2022 et prévoit la dématérialisation de la publicité des actes réglementaires. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Le conseil municipal choisit de continuer la publication de ces actes par voie d'affichage.

Voté à l'unanimité

Dotation voirie du Département

Georges Roméo rappelle que les travaux de voirie réalisés l'an dernier ont été réglés par moitié en 2021 et 2022 et que par conséquent la dotation voirie attribuée par le Département en 2022 ne sera pas reversée à la communauté de communes.

Voté à l'unanimité

Convention unique en santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme

Georges Roméo indique que le Centre de gestion de la Drôme propose la signature d'une convention unique en santé et sécurité au travail. Le conseil municipal décide de signer cette convention.

Voté à l'unanimité

Décisions modificatives budgétaires

Georges Roméo informe qu'il est nécessaire de voter une décision modificative budgétaire sur le budget « eau & assainissement » :

Ouverture de crédit :

FONCTIONNEMENT

DF 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 377.00
DF 66112 Intérêts – rattachement des ICNE	+ 5 682.00
RF 70111 Ventes d'eau aux abonnés	+ 7 059.00

Voté à l'unanimité

Affouage

Georges Roméo rappelle qu'un programme d'affouage avait été réalisé mais la prestation de l'entreprise forestière n'avait pas donné satisfaction. L'ONF propose un nouveau programme pour 2022. Éric Lyobard propose que les habitants coupent eux même le bois.

Georges Roméo répond qu'il faut disposer du matériel nécessaire.

Maximilien Girard propose qu'une partie de la coupe soit donnée à un prestataire et l'autre partie directement aux habitants qui pourront couper eux-mêmes ou faire couper.

Éric Barthélémy demande s'il serait possible de le couper à une petite dimension et de le fendre.

Éric Lyobard précise qu'il reste beaucoup de bois coupé sur le site de la dernière coupe.

Éric Barthélémy demande si l'ONF peut indiquer un prestataire.

Georges Roméo répond que non.

Éric Lyobard indique qu'il faudra regarder quelle zone est concernée.

Georges Roméo informe que le chemin d'accès sera à refaire.

Maximilien Girard indique que les coupes se font plutôt l'hiver qu'au printemps.

Devenir des toilettes sèches

Georges Roméo rappelle qu'il y a un an, le conseil municipal s'était engagé auprès de Mme Léaunard pour prendre une décision avant l'été concernant les toilettes publiques. Pour l'été 2021, elles avaient été ouvertes seulement lors des festivités.

Il propose 4 scénarios :

- Ouverture lors des festivités, comme en 2021
- Fermeture définitive
- Déplacement vers l'aire de pique-nique ou un autre emplacement
- Ouverture permanente

Éric Barthélémy souhaite savoir si l'ouverture occasionnelle pose un problème technique.

Georges Roméo répond que si elles sont fermées définitivement, il est possible qu'elles ne fonctionnent pas correctement. Il précise que le coût annuel de l'entretien s'élève à 600 €. Il précise qu'il est difficile d'imaginer qu'il n'y ait plus de toilettes publiques dans le village. Il rappelle qu'un devis d'un montant de 1 545 € avait été transmis il y a un an pour les déplacer. Le nouvel emplacement ne peut pas être à proximité d'un cours d'eau.

Annie Pascal comprend que l'emplacement devant une maison pose problème.

Éric Lyobard indique qu'il faut entendre les plaintes d'une personne qui subit des nuisances. Il propose d'utiliser les toilettes de la mairie.

Annie Pascal propose de louer des toilettes mobiles lors des événements.

Georges Roméo propose de les déplacer aux jardins partagés.

Éric Lyobard pense que c'est déplacer le problème et qu'il vaut mieux envisager de les déplacer vers l'aire de pique-nique.

Maximilien Girard pense que lors de la fête du village, si les toilettes publiques se trouvent sur l'aire de pique-nique, les gens ne se déplaceront pas jusqu'à là-bas.

Josette Fournié, présente dans le public, souhaite donner la précision technique suivante : l'emplacement actuel a permis le raccordement au réseau collectif d'assainissement pour les urines. Si cela n'est plus possible, il faudra prévoir des toilettes avec sciure.

Un tour de table est organisé :

- Maximilien Girard : ouverture permanente
- Éric Barthélémy : ouverture occasionnelle
- Annie Pascal : déplacement
- Nicolas Armand : déplacement
- Éric Lyobard : déplacement
- Georges Roméo : ouverture occasionnelle

3 voix pour le déplacement

Questions diverses

⇒ Georges Roméo informe que pour l'installation de la fibre, des conventions de passage vont être proposées aux propriétaires concernés ; un courrier leur sera adressé et une réunion va avoir lieu le 7 juillet prochain.

⇒ Georges Roméo informe que Christophe Chanu a fait plusieurs voyages à la déchetterie pour vider le logement communal. Un devis pour des travaux de peinture s'élève à 7 456 € : 258 m² x 20 € le m² + 1 000 € pour l'isolation phonique + le remplacement des WC + le vernis des portes et fenêtres. Un autre entrepreneur a été contacté mais ce dernier ne pourra pas effectuer les travaux avant le mois d'octobre.

Éric Lyobard demande s'il est prévu des travaux pour le conduit de cheminée.

Annie Pascal demande si les radiateurs électriques sont à remplacer.

Éric Lyobard indique qu'il est nécessaire d'effectuer un diagnostic DPE.

Maximilien Girard pense qu'il faut effectuer les travaux avant la réalisation du DPE.

⇒ Georges Roméo informe que la Caisse d'épargne a lancé un appel projet et propose un mécénat. Le SMIGIBA a présenté, au nom de la commune, un dossier pour des travaux sur le Riançon et notamment la suppression du seuil situé au niveau du pont donnant accès à la maison Delarozière.

⇒ Georges Roméo informe que la communauté de communes demande de remplir un questionnaire sur les projets des communes pour les 15 années à venir. Il demande aux conseillers municipaux d'y réfléchir.

⇒ Georges Roméo informe que concernant l'extension du réseau d'eau potable au quartier de La Saulce, il a reçu un technicien du service ingénierie du Département qui lui a indiqué qu'étant donné que le schéma directeur de l'eau potable date de moins de 10 ans (2013), et que les travaux y sont mentionnés, il est possible d'avoir des financements. Concrètement, d'après le technicien, il est possible de prolonger le réseau à partir de La Borie ; le diamètre de la canalisation semble suffisant. Il ne sera pas nécessaire de prévoir un stockage de l'eau et le débit des sources est suffisant. Le service d'ingénierie du Département se propose pour faire l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Fin juin, un rapport sera transmis. Le Département règle directement les fournisseurs, la commune lui rembourse son autofinancement.

⇒ Éric Lyobard informe que le SIVOS est en attente d'une délibération d'une commune pour la validation de ses statuts.

⇒ Maximilien Girard demande ce qu'il en est de la plateforme d'équarrissage. Il a été surpris de recevoir un appel téléphonique de M. Rigeade, quelques heures seulement, après la fin du conseil municipal.

Georges Roméo répond qu'elle est faite, qu'il n'était pas possible de l'implanter sur un terrain communal.

Éric Barthélémy pense que M. Rigeade avait perçu un refus de l'autorisation.

Nicolas Armand informe que cela peut se faire sans validation du projet par la commune.

Maximilien Girard demande ce qui se passera s'il y a des problèmes avec les vautours.

Éric Barthélémy et Éric Lyobard pensent que des décisions seront prises si cela engendre des problèmes.

⇒ Georges Roméo informe qu'il a adressé un courrier à M. Bellue concernant l'état de délabrement de la façade de sa maison située Grand'rue.

⇒ Éric Barthélémy souhaite remercier Christophe Chanu et Yannick Nicolas pour les travaux permettant aux fontaines de couler à nouveau.

Éric Lyobard pense qu'il serait souhaitable d'apposer un écriteau indiquant que l'eau n'est pas analysée.

⇒ Georges Roméo souhaite faire une communication importante, qui sera jointe au procès-verbal de la séance. Il annonce sa démission de son mandat de maire. Il indique qu'il restera disponible. À présent, il ne souhaite plus engager la commune financièrement, c'est le nouveau maire qui prendra les décisions.

Éric Lyobard indique à Georges Roméo que si c'est un problème de disponibilité, des solutions pourraient être envisagées et qu'il souhaiterait qu'il termine son mandat, en revanche, si c'est pour raisons médicales, il respecte sa décision.

Georges Roméo répond qu'il estime que 3 jours de présence sur la commune sont nécessaires, qu'il a choisi fin septembre pour mettre fin à son mandat car la ligne de trésorerie aura été soldée, le solde de la facture des travaux de voirie également et que la plupart des investissements prévus pour 2022 auront été réalisés. Mais il annonce une certaine flexibilité sur la date de la fin de son mandat de maire et précise qu'il restera conseiller municipal afin d'éviter d'organiser des élections municipales complémentaires.

⇒ Éric Lyobard donne les relevés d'eau effectués sur les sources :

- Vinson : 20 l/mn
- Lombard : 20 l/mn
- La Stèle : 30 l/mn

Il appelle à la vigilance de tous, agriculteurs et particuliers, sur l'utilisation de l'eau.

Fin du conseil municipal : 17h25

Interventions du public :

- ❖ Logement communal : voir facture et rapport de l'acousticien – chauffage électrique couteux – poêle à bois plus économique.
- ❖ Les citoyens peuvent-ils faire des propositions pour le questionnaire transmis par la communauté de communes ?
- ❖ La gestion future de l'eau tend vers la généralisation des toilettes autonomes.
- ❖ Plateforme d'équarrissage.
- ❖ Travaux sur le réseau d'eau : possibilité de financement car le schéma directeur a moins de 10 ans.
- ❖ Demande de modifier l'heure à laquelle l'intensité de l'éclairage public diminue.
- ❖ Démission du maire : le conseil municipal doit être complet pour élire un nouveau maire.

La secrétaire,
Annie Pascal

Le Maire,
Georges Roméo